

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 25 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 juin, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h, salle Georges Rumen, siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; GUILLOU Rémy ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; LINTANF Joseph ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : CONNAN Josette ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; CHAPPÉ Fanny ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; RANNOU Hervé.



DELBU2024-06-053

Mobilité et formation professionnelles : Modification du tableau des effectifs : poste assistant d'enseignement artistique - diminution de la Durée Hebdomadaire de Service

La modification demandée au tableau des effectifs concerne la diminution de la durée hebdomadaire de service (DHS) d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à la demande de l'agent occupant ce poste.

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Vu le vote du budget primitif pour l'année 2024 par le Conseil d'Agglomération le 26 mars 2024 ;

Vu la délibération DEL2024-03-027 du Conseil d'Agglomération en date du 26 mars 2024 relative au tableau des effectifs et emplois non permanents ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 6 juin 2024 ;

Délibération

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Approuve la suppression d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 17h00 ;
- Valide la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 14h00 ;
- Valide la répartition des 3h00 restantes auprès des autres postes d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

